

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, DESMOTS, GIBOIRE, Mmes PERROUIN, GENDRY S., DEROUIN

Absent excusé: Mrs BONNIER, CHESNEL

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mr DESMOTS

1) Demande de subvention Ecole Henri Matisse de Craon : D2016-045

Mr le maire informe l'assemblée, avoir reçu une demande de subvention de l'Ecole Henri Matisse de Craon, pour deux élèves scolarisés en grande section à l'école Erick Satie. Cette demande de subvention concerne un séjour de 3 jours, du 11 au 13 mai 2016 au domaine de la Morosière à Neuvy en Mauges (49), ayant pour objectif pédagogique l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité, la pratique de l'équitation et la découverte de la mare et de la forêt.

Auparavant, la Communauté de Communes versait 31 € par enfant scolarisé dans les écoles de Craon, domicilié à Craon ou communes environnantes. La compétence a été retournée aux communes. La commune de Craon a perçu la totalité de la subvention communautaire via les attributions de compensation. La commune de Craon participe seulement à hauteur de 25 € pour les enfants habitant à Craon et ne participe plus pour les enfants des communes de résidence scolarisés dans leurs écoles.

Par conséquent, l'école Henri Matisse, sollicite auprès de la commune de Niaffles une subvention de 31 € par élève, soit 62 € pour 2 élèves, scolarisés à Craon et domiciliés à Niaffles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 62 € à l'Ecole Henri Matisse de Craon.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- Autorise Mr le Maire à envoyer un courrier à la commune de Craon pour signifier son désaccord.

2) Déduction des demandes de subvention faites par les Ecoles de Craon sur le 3^{ème} versement de participation financière au fonctionnement des écoles primaires de Craon du mois d'août 2016 reçu de la Mairie de Craon : D2016-046

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que 2 demandes de subventions effectuées par les écoles Erick Satie et Henri Matisse de Craon ont été acceptées par le conseil municipal, lors de ses séances du 7 juillet dernier et de ce jour. Ces 2 demandes concernent 3 élèves de Niaffles, scolarisés à Craon. Les montants des subventions attribuées par le conseil municipal portent sur un total de 93 €.

Auparavant, la Communauté de Communes versait 31 € par enfant scolarisé dans les écoles de Craon, domicilié à Craon ou communes environnantes. La compétence a été retournée aux communes. La commune de Craon a perçu la totalité de la subvention communautaire via les attributions de compensation. Désormais, la commune de Craon participe seulement à hauteur de 25 € pour les enfants habitant à Craon et ne participe plus pour les enfants des communes de résidence scolarisés dans leurs écoles.

Par conséquent, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de déduire le montant total des subventions attribuées aux écoles de Craon par la commune de Niaffles d'un montant total de 93 € sur le 3^{ème} versement de participation financière au fonctionnement des écoles primaires de Craon demandée du mois d'août d'un montant de 9254 €, pour l'année scolaire 2015-2016.
- De mandater la somme de 9161 € pour le 3^{ème} versement de participation financière du mois d'août 2016.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

3) Effacement des réseaux

4) Acquisition d'un taille haie : D2016-047

Mr le maire informe l'assemblée que Mr BLIN Jérôme demeurant à St Martin du Limet vend un taille haie à batterie Stihl SH 86 avec tout son équipement, à savoir le chargeur, le système portatif de ceinture à batterie, la batterie, pour un montant total de 550 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- décide d'acquérir le taille haie à batterie et tout son équipement à Mr BLIN Jérôme de St Martin du Limet.
- Autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5) Indemnité gardiennage Eglise : D2016-048

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

-verser une indemnité de gardiennage de l'Eglise de 120,00 € à l'Equipe Paroissiale de Niafles, représentée par Mme Marie-Madeleine DEROUIN, qui avec son équipe, entretiennent et visitent l'église à des périodes rapprochées.

-autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

6) Décision modificative n°3 Budget primitif 2016 Commune : Virement de crédits opération 147 Acquisition matériels local technique : D2016-049

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits dans l'opération n°147, de l'article 2152 installation de voirie à l'article 21578 autre matériel et outil de voirie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°			
POUR MEMOIRE BP			
POUR MEMOIRE DECISION MODIFICATIVE			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		426.562.31	426.562.31
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-2152-152	installation de voirie		-550.00
21-21578-147	Autre matériel et outil de voirie		+550.00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°3		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		356957.10	356957.10
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES N°1		0.00	0.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		356957.10	356957.10

7) Informations diverses

a) Projet éducatif de territoire : Intervention de Mme Sophie GENDRY

b) Zones Blanches : Mr le maire informe l'assemblée du survol d'un drone au dessus de l'Eglise le jeudi 22 septembre dès 13H30et sur le prochain site à Niafles en présence de monsieur Julien Hinault, directeur technique du SDEGM ainsi que Monsieur Marc Lapointe, directeur de l'entreprise LCSII. Des photos panoramiques seront ainsi prises pour définir correctement le site zone blanche.

b) Zone de stockage taille : Mr le Maire informe l'assemblée, qu'il est nécessaire d'avoir un lieu de stockage de taille de l'agent d'entretien. Le lieu préconisé est le site des lagunes. Un contact avec l'entreprise doit avoir lieu afin de vérifier que ce site conviendra aux manœuvres du camion.

c) Commémoration Armistice : le 11 novembre 2016 à 10 h 30, suivi du repas CCAS à 12 h 30.

d) Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 13 octobre 2016 à 20 h.